



JEUNESSE
DOSSIER DE PRESSE

Répartition des équipements TICE attribués aux établissements retenus dans le cadre de l'opération "Collège Numérique Rural"

CONTACT

Stéphanie RENAUX
Attachée de presse
04 71 46 22 78
srenaux@cg15.fr

académie
Clermont-Ferrand **É**

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE





Sommaire

- CyberCantal Education :
une implication historique du Département dans les TICE p. 3
- Le programme "Collège Numérique Rural" :
aller encore plus loin ! p. 4
- Désignation des dotations allouées aux projets retenus p. 5



CyberCantal Education : une implication historique du Conseil Général dans les TICE.



- Depuis 1998 : salles informatiques (salles CyberCantal) à destination des collégiens, ouvertes aux publics lorsque l'établissement le souhaite et installées dans tous collèges publics du département.
- Rôle du Département auprès de la population éducative : **contribuer à proposer une offre éducative attractive en travaillant sur de nouveaux modes de communication en relation étroite avec l'Éducation Nationale et les partenaires** (parents...).
- Rentrée 2010-2011 : installation de la dernière version plus performante des **Environnements Numériques de Travail (ENT)**, désormais **généralisés dans tous les collèges**.
- Dotation en **clefs USB** permettant à l'ensemble des élèves d'accéder à leurs données et à leurs applications de n'importe où, dans les salles Cybercantal, par exemple.
- Mise à disposition de **Tableaux Blancs Interactifs** à hauteur d'un minimum par collège.
- **Câblage réseau de chaque établissement** revisité afin de pouvoir connecter l'ensemble des classes et des bureaux aux serveurs ENT.



Le programme "Collège Numérique Rural" : aller encore plus loin !

- **Collège dans les territoires ruraux : ancrage majeur** pour la puissance publique et en particulier pour le Département.
- Objectif du projet, sur une période de 3 ans (2012-2014) : poursuivre la **modernisation des collèges** afin d'accroître leur **attractivité** par un **enseignement innovant** adossé aux **nouvelles technologies**.
- Aller plus loin et mettre à la disposition de la population éducative des **outils encore plus adaptés** afin que les équipements se fondent totalement dans la pratique éducative.
- Programme CNR s'appuyant à la fois sur les **projets initiés par le Département**, essentiellement la généralisation des ENT, et des **projets nationaux** (Ecole Numérique Rurale, Manuel Scolaire Numérique ...).
- Volonté du Département : **agir avec détermination, aux côtés de tous les acteurs du monde de l'éducation et en étroite collaboration avec le Rectorat**, pour faire des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) un **véritable levier pour la réussite des collégiens**. Volonté traduite par l'élaboration d'un plan "**Collège Numérique Rural**", en concertation avec les différents partenaires, en s'appuyant sur les bases édifiées depuis 2 décennies d'intervention du Département dans le cadre de l'équipement informatique des collèges.
- Plan Collège Numérique Rural basé sur les actions menées jusqu'à présent par le Département, s'attachant à **renforcer** et à **affirmer l'utilisation des TICE** en mettant à disposition des **matériels en adéquation avec les usages** (vidéoprojecteurs interactifs, ardoises numériques, boîtiers de vote, classes mobiles, laboratoires de langues...).

Le Conseil Général a été récompensé pour son "**Plan Collège Numérique Rural 2012-2014**" le 22 novembre dernier par les **Trophées des Technologies Educatives**.



Désignation des dotations allouées aux projets retenus

- Suite de l'**appel à projets** lancé au **1^{er} trimestre 2012** auprès des collèges publics du département : **18 dossiers de candidatures** déposés et déclarés recevables dans le cadre du plan "Collège Numérique Rural" 2012-2014.

- **11 juillet 2012** : réunion du **comité de sélection**, composé de représentants du Conseil Général et de l'Education Nationale pour échanger, examiner et émettre un avis sur chacun des dossiers. Au-delà de la **faisabilité technique** et de l'**opportunité des projets**, le comité de sélection a apprécié l'**implication humaine** et l'**investissement sur fonds propres** envisagés par les établissements porteurs. La qualité des dossiers au regard du plan de "**Développement des Usages du Numérique**" (DUNE) porté par le Rectorat a également été appréciée.

- Selon la dotation obtenue (chèques ressources allant de 1 000 à 2 500 €) pour les établissements cantaliens), possibilité pour les principaux de collèges de **commander les ressources numériques sollicitées par leur établissement sur le plan "DUNE"**, permettant l'accessibilité des supports ainsi acquis via l'ENT ou via diverses plateformes d'animation.

- Enveloppe globale du "Plan Collège Numérique Rural" : **600 000 €**.

- **Critères de sélection des projets utilisés :**

- 1^{er} critère : existence d'un réel projet pédagogique intégrant les ressources numériques,
- 2^{ème} critère : enrichissement des usages et mutualisation des équipements et des services numériques déjà existants,
- 3^{ème} critère : investissement humain et financier réalisé sur fonds propres par l'établissement,
- 4^{ème} critère : état des usages de l'ENT.

- Equipements TICE acquis dans le cadre du plan soumis aux règles de la commande publique. 20 novembre dernier : dématérialisation du Dossier de Consultation des Entreprises sur la plateforme "achat public" et publicité. Date de **remise des offres : 08 janvier 2013**. **Commission d'Appel d'Offres** d'attribution : **18 février 2013**. **Commission Permanente : 22 février 2013**



- **Répartition des dépenses par moitié sur 2013 puis 2014.** Chaque établissement recevra donc une partie des équipements TICE accordés sur la première année et le reste sur 2014.
- **Répartition des dotations** en fonction non seulement des **réponses produites par les entreprises** au marché publié, mais également de l'**état d'avancement des projets** portés par les établissements. L'équipe "Cybercantal Education" prendra contact avec chacun des principaux afin de les informer des démarches à venir.
- Une fois cette procédure achevée : **convention** à établir entre le **collège** et le **Département**, établissant les charges et responsabilités administratives, financières et techniques incombant à chacun.
- Début du **déploiement des équipements** : envisagé à partir du **2nd trimestre 2013**.